

Chariots élévateurs R489

Formation initiale

Formation permettant au chef d'établissement de délivrer une **autorisation de conduite** comme prévu par l'article R.4323-56 du code du travail et selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

Article L4121-1 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ;
- 2° **Des actions d'information et de formation ;**
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Cette formation réglementaire répond à vos attentes

PROGRAMME 2024

THEORIE

- ✓ Connaissances générales.
- ✓ Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.
- ✓ Les principaux types de chariots de manutention.
- ✓ Notions élémentaires de physique.
- ✓ Stabilité des chariots de manutention.
- ✓ Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
- ✓ Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté.
- ✓ Vérifications d'usage des chariots.

PRATIQUE

- ✓ Prise de poste et vérification.
- ✓ Conduite et manœuvres adaptées à l'entreprise.
- ✓ Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance.

EVALUATION

- ✓ Attestation de fin de formation.
- ✓ Attestation de réussite au contrôle des connaissances théorique et du savoir-faire pratique.

En interentreprises :

L'ouverture du stage est soumise à un seuil minimum de 4 inscriptions. S'il n'est pas atteint, la session peut être reportée ou annulée.



Article R4323-55 : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une **formation** adéquate.

Public

- ✓ Toute personne souhaitant être formée à la conduite des chariots automoteurs à conducteur porté en vue d'être autorisé à conduire.

Pré requis

- ✓ Avoir 18 ans.
- ✓ Savoir lire.

Objectifs pédagogiques

- ✓ Avoir les connaissances en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des chariots.
- ✓ Avoir le savoir-faire pratique en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des chariots.
- ✓ Analyser la situation de travail.
- ✓ Prévenir sa hiérarchie si besoin.

Méthodes pédagogiques

- ✓ Alternance d'apports théoriques et de mises en situations.

Durée

- ✓ 14h

Coût

- ✓ 660 € / Personne en interentreprises